



## PRIX PME CHINE 2010

### Règlement

#### Article 1 Objet du concours

Le Prix PME 2010 est organisé par l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Chine (CCIFC), dans l'objectif d'augmenter de manière significative la présence française en Chine.

Grâce à ce concours, l'ACFCI et la CCIFC souhaitent encourager le développement des PME françaises en Chine continentale.

Il récompensera 3 types de projets :

- une PME française ayant un projet de développement initié en Chine continentale, dont la présence en Chine (personnel détaché, domiciliation ou société enregistrée) date de moins de 24 mois,
- une PME française ayant établi une structure locale (bureau de représentation, WFOE, JV, etc.) en Chine continentale depuis 2 à 5 ans,
- un entrepreneur individuel français ayant créé son entreprise en Chine avec succès.

#### Article 2 Récompense

Un prix spécifique sera décerné à chaque type de projet. Il offrira une visibilité maximale à chaque lauréat.

a- Le prix « CCI International Chine » correspondant à une PME française ayant un projet de développement initié en Chine continentale, dont la présence en Chine (personnel détaché, domiciliation ou société enregistrée) date de moins de 24 mois comprend :

- Adhésion annuelle gratuite à la CCIFC, en tant que membre actif pour l'année 2011, d'une valeur de 1700 à 5100 rmb, selon la province concernée\*,
- Publicité et portrait dans « Connexions » (valeur 12600 rmb), dans le cadre de la communication sur les résultats du concours,
- Contribution financière à hauteur de 3000 euros
- Domiciliation de 6 mois à la CCIFC (antennes de Shanghai, Pékin, ou Canton)
- Recrutement d'un employé effectué par le service emploi de la CCIFC,
- Opération presse spécifique réalisée par l'ACFCI,
- Billet AR France Chine en classe économique offert par Air France.



b- Le prix « Excellence » correspondant à une PME française ayant établi une structure locale (bureau de représentation, WFOE, JV, etc.) en Chine continentale depuis 2 à 5 ans comprend :

- Adhésion annuelle à la CCFC, en tant que membre de son comité de patronage 2011, d'une valeur de 45 000 rmb\*,
- Publicité et portrait dans « Connexions » (valeur 12600 rmb), dans le cadre de la communication sur les résultats du concours,
- Opération presse spécifique à destination de la presse technique chinoise
- Prestation de portage offerte par le Groupe Total.; hébergement (bureau environné)\*\* d'un VIE et logement (12 mois) d'une valeur de 20 000 euros - ou hébergement (bureau environné)\*\* d'un stagiaire, logement et indemnité de vie (2 mois) d'une valeur de 5 000 euros. Cette offre de portage pourra être remplacée par une contribution financière à hauteur de 50 000 rmb, (sous réserve de confirmation par Total)
- Billet AR France Chine en classe économique offert par Air France.

c- Le prix « Entrepreneur Individuel » correspondant à un entrepreneur individuel français ayant créé son entreprise en Chine avec succès comprend :

- Adhésion annuelle gratuite à la CCIFC, en tant que membre actif pour l'année 2011, d'une valeur de 1700 à 5100 rmb, selon la province concernée\*,
- Publicité et portrait dans « Connexions » (valeur 12600 rmb), dans le cadre de la communication sur les résultats du concours,
- Opération presse spécifique à destination de la presse technique chinoise
- Participation à une formation organisée par le service formation de la CCIFC pour une personne à hauteur de 5 000 rmb,
- Recrutement d'un employé effectué par le service emploi de la CCIFC,
- Billet AR France Chine en classe économique offert par Air France.

\* tarifs 2010

\*\* dans une ville autre que la ville d'implantation du lauréat

### Article 3 Conditions de recevabilité des candidatures

Le concours s'adresse :

**Prix « CCI International Chine »** : le concours s'adresse aux PME\* françaises ainsi qu'aux entrepreneurs individuels français, quel que soit le secteur d'activité, ayant un projet de développement **initié** en Chine continentale, qu'il s'agisse d'export ou d'implantation commerciale et/ou industrielle.

L'éventuelle présence (personnel détaché, domiciliation ou société enregistrée) de la société en Chine devra dater de **moins de 24 mois**.

**Prix « Excellence »** : le concours s'adresse aux PME françaises, quel que soit le secteur d'activité, ayant établi une structure locale (bureau de représentation, WFOE, JV, etc.) en Chine continentale depuis 2 à 5 ans.

**Prix « Entrepreneur »** : le concours s'adresse aux entrepreneurs individuels français, ayant créé leur entreprise en Chine continentale. Les capitaux devront être a minima partiellement français.

2



## Article 4 Retrait des formulaires de dossier de candidature

### a- l'accès

Le dossier de candidature peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site Internet de l'ACFCI [www.acfci.cci.fr](http://www.acfci.cci.fr),
- par téléchargement sur le site Internet de la CCIFC [www.ccifc.org](http://www.ccifc.org),
- auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie de France.

### b- les conditions de recevabilité des candidatures

Pour être recevable, le dossier de candidature doit être entièrement rempli en **3 exemplaires signés**. Tout dossier illisible, incomplet ou portant des indications d'identité ou d'adresses fausses sera considéré comme nul.

Si l'entreprise le juge utile, elle peut joindre à ce dossier des **pièces complémentaires**, en un seul exemplaire, sous toute forme de support (papier, CD ROM...) dans la même enveloppe que le formulaire.

### c- la date limite de réception des candidatures

#### **Pour le prix « CCI International Chine » :**

Le dossier de candidature devra être retourné par plis recommandés A/R à l'attention de Laëtitia MOREL à l'adresse suivante : ACFCI, 46, avenue de la Grande Armée 75858 PARIS Cedex 17. Une copie de ces dossiers sera remise à la CCI dont dépend l'entreprise.

La date limite de réception des dossiers de candidature (dûment remplis et signés) ainsi que des annexes demandées est fixée au **vendredi 23 avril 2010, 18 heures, heure française**.

#### **Pour les prix "Excellence" et "Entrepreneur" :**

Le dossier de candidature devra être retourné par coursier à l'attention de Guillaume Bonadei à l'adresse suivante : CCIFC – 83 Fumin Road -2F Mayfair Tower- 200040 SHANGHAI.

La date limite de réception des dossiers de candidature (dûment remplis et signés) ainsi que des annexes demandées est fixée au **mardi 12 octobre 2010, 18 heures, heure chinoise**.

### d - les critères d'évaluation

#### **Pour le prix « CCI International Chine »**

Trois types d'indicateurs seront étudiés :

##### 1. Approche du marché

- Qualité de la stratégie d'implantation commerciale et/ou industrielle
- Innovations / adaptations développées dans l'approche du marché chinois
- Moyens spécifiques – notamment humains- mis en place pour l'approche du marché
- Appui du réseau consulaire en France et en Chine

##### 2. Résultats

- Progression du chiffre d'affaires et des parts de marché sur le marché chinois
- Importance du chiffre d'affaires Chine sur le chiffre d'affaires global de la société
- Impact des activités liées à la Chine en termes d'emploi en France

##### 3. Perspectives

- Avancement du projet à ce jour
- Axes de développement et échéances
- Carnet de commandes en Chine

Chacun des 10 critères aura une valeur équivalente



**Pour le prix « Excellence » :**

Quatre types d'indicateurs seront étudiés :

1-Approche du marché

- Qualité de la stratégie d'implantation commerciale et/ou industrielle
- Innovations / adaptations développées dans l'approche du marché chinois
- Moyens spécifiques – notamment humains- mis en place pour l'approche du marché

2-Résultats de la structure en Chine

- Progression du chiffre d'affaires et de l'activité en Chine
- Evolution des résultats financiers
- Impact de l'activité Chine sur les résultats de la maison-mère en France

3. Impact de l'activité sur l'extérieur :

- Retombées en termes d'emploi en Chine et en France
- Engagements de la société en termes de développement durable

4- Perspectives

- Axes de développement et échéances
- Carnet de commandes en Chine

Les critères sont donnés à titre indicatif. Ils ne sont pas exhaustifs.

**Pour le prix « Entrepreneur » :**

Quatre types d'indicateurs seront étudiés :

1-Approche du marché

- Qualité de la stratégie d'implantation commerciale et/ou industrielle
- Innovations / adaptations développées dans l'approche du marché chinois
- Moyens spécifiques – notamment humains- mis en place pour l'approche du marché

2-Résultats

- Progression du chiffre d'affaires et de l'activité en Chine
- Evolution des résultats financiers

3. Impact de l'activité sur l'extérieur :

- Retombées en termes d'emploi
- Engagements de la société en termes de développement durable

4- Perspectives

- Axes de développement et échéances
- Carnet de commandes en Chine

Les critères sont donnés à titre indicatif. Ils ne sont pas exhaustifs.

**Article 5 Règles en matière de communication**

Les entreprises candidates acceptent que leur nom ainsi que la nature de la réalisation présentée au concours fassent l'objet d'actions de communication, notamment dans les médias, si elles font partie des entreprises lauréates.

Pour préserver le caractère événementiel de la cérémonie de remise des Prix et en respect des accords passés entre l'ACFCI et ses partenaires de la presse spécialisée, aucune communication relative au palmarès final ne peut être faite par les entreprises participant au concours auprès de médias ou sur des supports dont la parution ou la diffusion interviendrait avant cette cérémonie de remise du Prix.

L'entreprise ou personnes titulaires du prix pourront faire figurer sur leurs documents la mention « Lauréat du Prix PME Chine 2010 – Catégorie « CCI International »/ « Excellence » / « Entrepreneur » ».



## **Article 6 Composition du jury**

**Pour le prix « CCI International Chine », le jury se compose des personnalités suivantes :**

- Trois élus de l'ACFCI et/ou de CCI membres du réseau Cap Chine,
- Trois membres du Bureau de la CCIFC, un à Pékin, un à Shanghai et un à Canton, dont la présidente de la CCIFC,
- Un représentant d'UBIFRANCE,
- Le président des CCE en Chine,
- Le président de l'UCCIFE ou son représentant,
- Le directeur des relations internationales de l'ACFCI, le Directeur Général de la CCIFC et un permanent représentant les C(R)CI membres de Cap Chine,
- Le lauréat de l'année 2009, représentant de l'entreprise Airstar

**Pour le prix « Entrepreneur » et « Excellence », le jury se compose des personnalités suivantes :**

- La présidente de la CCIFC,
- Six membres du Bureau de la CCIFC, deux à Pékin, deux à Shanghai et deux à Canton,
- Un représentant ACFCI,
- Un représentant d'Ubifrance,
- Le président des CCE en Chine,
- Le président de l'UCCIFE ou son représentant,
- Les lauréats de l'année 2009, représentants des entreprises Bernard et ODC Marine

Le jury, indépendant et souverain, prend ses décisions à la majorité absolue. Ses décisions seront sans appel.

Les membres du jury ainsi que l'entreprise ou l'organisme auquel ils appartiennent ne peuvent se présenter au concours.

La constitution du jury est placée sous la responsabilité de l'ACFCI et de la CCIFC qui prennent l'engagement de procéder au remplacement des membres élus qu'elle auront choisis si ces derniers ont un intérêt direct ou indirect (concurrent) dans les projets qui leurs sont présentés.

Les membres du jury s'engagent à ne pas diffuser ou utiliser les informations recueillies dans le cadre de ce concours à des fins commerciales, et à faire preuve d'objectivité et d'impartialité dans le traitement des dossiers.

## **Article 7 Engagement des entreprises candidates**

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

Le candidat s'engage à communiquer uniquement des renseignements exacts et sincères au jury et, en particulier, à éviter toute imprécision ou omission susceptible d'induire un jugement erroné. En cas d'irrégularités prouvées, le jury se réserve la possibilité d'écarter la candidature ou de retirer le prix déjà attribué.

Le représentant de l'entreprise lauréate s'engage à participer à la remise du Prix aux lieux et dates qui lui seront indiqués.



### **Article 8 Remises des Prix PME Chine (3 catégories)**

**Le prix « CCI International Chine » sera remis à Paris le mardi 15 juin 2010\*\* lors du Congrès Planète PME au Palais des Congrès à Paris.**

**Les prix « Entrepreneur » et « Excellence » seront remis à Canton à l'occasion du Gala de la CCIFC le 18 novembre 2010\*\*.**

**\*\* sous réserve d'une modification d'agenda**

### **Article 9 Loi applicable**

Le présent règlement est régi par le droit français.

### **Article 10 Juridiction compétente**

A défaut d'accord amiable entre les parties pour tout différent relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution du présent règlement, il est fait expressément compétence au Tribunal administratif de Paris, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel de garantie.